

SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le sept octobre à vingt heures le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion, sous la présidence de Mr le Maire, Christian Ruault.

Présents : Mmes Bonnier V. ; Brault-Louvet M. ; Desveaux K. ; Gazeau E. ; Labory S. ; Pichonneau P. ; MM Bossis D. ; Courais P. ; Hardouin A.N. ; Lechat A. ; Moreau C. ; Moreau J ; Pecquery C

Absents excusés : Mme Desfete C.

Procuration : Mme Desfete C donne procuration à Mme Pichonneau P.

Secrétaire : M Moreau C

Date de la convocation :	29/09/2025
Date d'affichage :	29/09/2025
Nombre de conseillers :	14

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 9 SEPTEMBRE 2025

Le procès-verbal du 9 septembre 2025 est validé à l'unanimité.

DELIBERATION « NOUVELLE CONVENTION ADS »

La Convention signée avec l'ADS arrive à son terme fin 2025. A cet effet l'ADS demande à la Commune de Saint Philbert du peuple et aux 16 autres communes de prolonger cette convention pour les huit prochaines années pour l'instruction des permis de construire et les actes relatifs à l'occupation des sols.

Décision du conseil DCM 2025-024 :

Considérant le terme de la convention de prestation de services relative à l'instruction des ADS conclue avec les 16 communes du Pôle ADS de Longué-Jumelles (Allonnes, Blou, Brain-sur-Allonnes, Courléon, La Breille-les-Pins, La Lande-Chasles, Mouliherne, Neuillé, Saint-Clément-des-Levées, Saint-Philbert-du-Peuple, Varennes-sur-Loire, Vernantes, Vernoil-le-Fourrier, Villebernier et Vivy) en date du 31 décembre 2025 ;

Considérant la capacité du service d'instruction des ADS de la Ville de Longué-Jumelles à instruire les autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols et des autorisations et actes relatifs à la réglementation de la publicité extérieure, enseignes et préenseignes de ces communes ;

Considérant la nécessité de renouveler la convention ADS pour une durée de 8 ans soit une validité allant jusqu'au 31 décembre 2033 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le renouvellement de la convention ADS, jointe à la présente, pour une durée de 8 ans soit une validité allant jusqu'au 31 décembre 2033 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

DELIBERATION « FONDS DE CONCOURS SIEML »

Décision du conseil DCM 2025-025 :

VU l'article L. 5212-26 du CGCT,

VU le règlement financier du SIEML approuvé en comité syndical du 17 décembre 2019,

ARTICLE 1

La collectivité de SAINT PHILBERT DU PEUPLE par délibération du Conseil en date du 7 octobre 2025 décide de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEML pour les opérations suivantes :

n° opération	Collectivité	Montant des travaux TTC	Taux du Fdc demandé	Montant Fdc demandé	Date dépannage
EP311-24-54	Saint-Philbert-du-Peuple	1 068,47 €	75%	801,35 €	08/10/2024
EP311-25-56	Saint-Philbert-du-Peuple	399,76 €	75%	299,82 €	05/03/2025

- Dépannages du réseau de l'éclairage public réalisés sur la période du 1er septembre 2024 au 31 août 2025
- montant de la dépense 1 468,23 euros TTC
- taux du fonds de concours 75%
- montant du fonds de concours à verser au SIEML 1 101,17 euros TTC.

Le versement sera effectué en UNE SEULE FOIS, sur présentation du certificat d'achèvement des travaux présenté par le SIEML et après réception de l'avis des sommes à payer du Trésorier Principal d'Angers Municipale.

ARTICLE 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ARTICLE 3

Le Président du SIEML,

Monsieur le Maire de SAINT PHILBERT DU PEUPLE

Le Comptable de la Collectivité de SAINT PHILBERT DU PEUPLE

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION « ACHAT NOUVEAU VEHICULE »

Le véhicule utilisé par les agents de la voirie (Berlingo) doit être renouvelé : 170 000km et au vu de l'état de vétusté, la collectivité souhaite un véhicule plus « propre » en terme écologique. SPOTICAR est la seule société à avoir répondu et propose un véhicule utilitaire électrique de 2024 :

- 12 000km
- Une autonomie de batterie de 250km
- Une garantie de 8 ans sur la batterie
- Livraison possible fin octobre.

Décision du conseil DCM 2025-026 :

Compte tenu de l'état actuel du véhicule, il a été décidé son renouvellement par un utilitaire électrique. L'offre de SPOTICAR étant la seule reçue pour un véhicule de ce type.

Le Conseil Municipal à l'unanimité valide l'achat d'un PARTNER électrique pour un montant de 23 187,47€ HT.

DELIBERATION « VENTE DU BERLINGO »

La décision du Conseil Municipal pour l'achat d'un véhicule électrique pose la question de la revente du Berlingo. Le garage CARAMBOLAGE propose la reprise du véhicule pour un montant de 1500€.

Décision du conseil DCM 2025-027 :

Le garage AYROLLES de Vivy a fait une offre de reprise pour le BERLINGO d'un montant de 1500€.

Le Conseil Municipal considère l'offre intéressante et valide cette vente à l'unanimité moins la voix de M Courais P absent au moment du débat.

DELIBERATION « VENTE D'UN COLLECTEUR COMMUNAL »

Une bande de terrain communale de 29 ares 39 est enclavée au milieu d'une parcelle appartenant à monsieur Moreau Joel. Celui-ci a exprimé par courrier la demande de l'acquérir.

Décision du conseil DCM 2025-028 :

Le collecteur cadastré ZK 02 de 692m², ZK 04 de 916m² et ZK 06 de 1331m² n'ayant plus d'utilité suite au drainage et pour ne plus en supporter l'entretien. Le Conseil Municipal décide de le rétrocéder à M Moreau Joel qui en a fait la demande et valide la vente pour un euro symbolique. Les charges afférentes à cette vente sont supportées en totalité par l'acquéreur.

Lors du vote M Moreau J. a quitté la salle

ORGANISATION DES VŒUX 2026

La date des vœux 2026 a été fixée au vendredi 9 janvier à 18h00 dans la salle des loisirs.

Pour animer cette cérémonie, deux devis ont été reçus :

- L'oiseau moqueur : Théâtre d'improvisation
- Yéyé les copains : animation musicale

Après concertation, le Conseil Municipal a statué pour le théâtre d'improvisation avec une prestation d'environ 1h pour un montant de 2044€52.

COMPTE RENDU DES DIFFERENTES COMMISSIONS

- **CMJ** : Les élections se dérouleront le jeudi 6 novembre, ceux du Maire et des adjoints le vendredi 7 novembre
- **Avancement des travaux** : Rendez-vous de chantier le mercredi 8 octobre, fin de couverture fin de semaine 41, et reste à faire le branchement d'eau.
- **Inter-associations** : André-Noel Hardouin a assisté aux assemblées générales des Guignolos (Théâtre) ainsi que celle de l'APE. Il a remercié et félicité ces deux associations pour leur dynamisme dans les actions menées durant l'année.
La réunion des associations s'est déroulée le vendredi 3 octobre et a permis d'élaborer le calendrier 2026 des évènements sportifs et culturels en accord avec tous les associations présentes.
- **Voirie** : Broyage en cours terminé fin de semaine 41

QUESTIONS DIVERSES

- **Vendredi 10 octobre** : les enfants participeront à l'animation « Octobre rose » à la cantine.
- **Mardi 14 octobre** : 1^{er} Conseil d'école 2025/2026.
- **Mercredi 15 octobre** : Repas d'automne de la Retraite Joyeuse à la salle des loisirs.
- **Lundi 20 octobre** : Formation aux Bonnes pratiques d'hygiène en restauration scolaire 6 participants pour un cout de 600€.

Prochaine réunion : mardi 4 novembre à 20h salle du Conseil

